

Étude de Regroupement

VILLE DE
BEDFORD
CANTON
DE BEDFORD

Évaluation des impacts

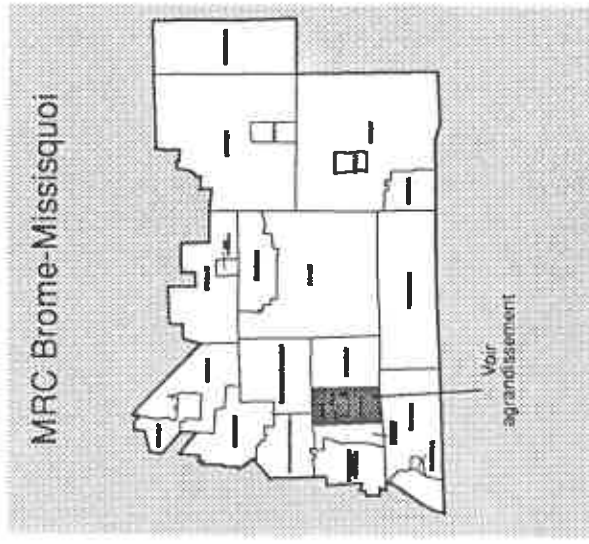
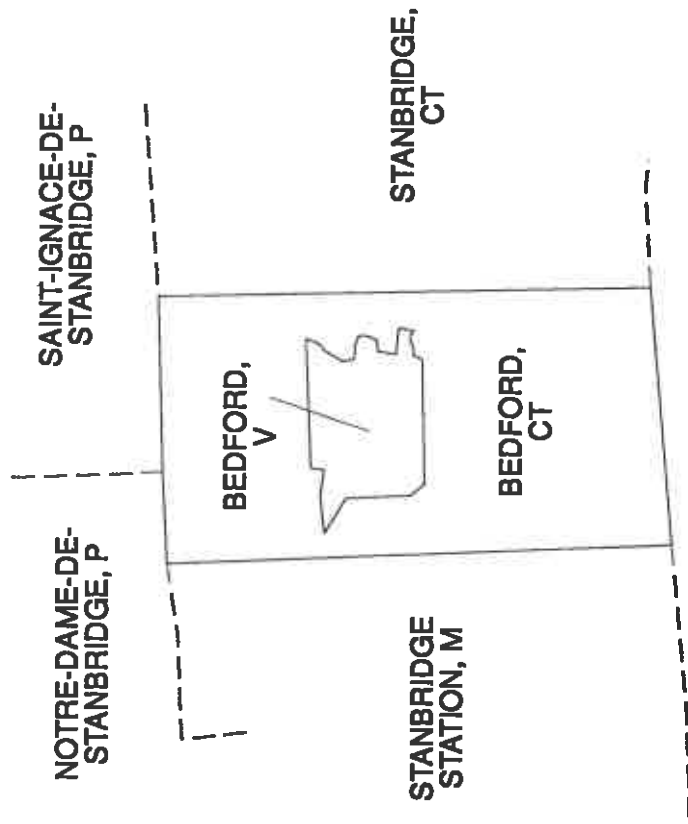
M i s e à j o u r

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE LA MÉTROPOLE

mai

1999

**LIMITES TERRITORIALES DE
LA VILLE DE BEDFORD ET
DU CANTON DE BEDFORD**



- Limites municipales
- Limite de la MRC

Cette étude a été réalisée par

la Direction de l'organisation territoriale

**Ministère des Affaires municipales
et de la métropole**

Réalisation

**Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole**

Pierre Larochelle

**Agent de recherche et de planification
socio-économique
DOT**

Collaboration

Municipalité de Bedford

Bertrand Déry

Secrétaire-trésorier

Canton de Bedford

Louise Desautels

Secrétaire-trésorière

Assistance technique

**Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole**

Doris Frenette

**Technicien en arts appliqués
et graphiques SPM**

Christine Lajoie

**Agent de recherche
et de planification
socio-économique DOT**

Pierrette Vallière

Secrétaire DOT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. DONNÉES DE BASE	
1.1 Renseignements généraux	2
1.2 Évolution de la population	3
2. ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX	
2.1 Évaluation foncière	5
2.2 Dépenses de la nouvelle municipalité	5
2.3 Recettes de la nouvelle municipalité	6
2.4 Surplus ou déficit accumulé	7
2.5 Subvention de regroupement	7
2.6 Programme de neutralité	8
3. HYPOTHÈSES DE TAXATION POUR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ	
3.1 Taxe d'enlèvement des ordures	9
3.2 Tarifs d'aqueduc et d'égouts	9
3.3 Taxe foncière spéciale: usine de filtration	10
3.4 Taxe foncière spéciale: dette ex-Ville de Bedford	10
3.5 Taxe de répartitions locales	10
3.6 Taxe d'affaires	11
3.7 Surtaxe sur terrains vagues desservis en aqueduc et égouts	11
3.8 Taxe spéciale: contributions au fonds de financement: Québec	11
3.9 Taxe spéciale de nivellement: Ville de Bedford	12

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS	13
5. EFFETS DU REGROUPEMENT	13
5.1 Avantages	13
5.2 Inconvénients.	15
6. CONTENU D'UNE DEMANDE COMMUNE	16
6.1 Conditions essentielles	16
6.2 Autres conditions	16

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. Sommaire des rôles d'évaluation	18
TABLEAU 2. Sommaire des rôles d'évaluation uniformisée	19
TABLEAU 3. Sommaire des dépenses des municipalités	20
TABLEAU 4. Sommaire des recettes	22
TABLEAU 5. Principaux éléments de l'actif et du passif au 31 décembre 1998	26
TABLEAU 6. Subvention de regroupement	27
TABLEAU 7. Résumé des taux de taxation: Bedford, V	28
TABLEAU 8. Résumé des taux de taxation: Bedford, CT	29
TABLEAU 9. Charge fiscale d'une résidence unifamiliale: Ville	30
TABLEAU 10.1 Charge fiscale d'une résidence unifamiliale: Canton	31
TABLEAU 10.2 Charge fiscale d'une résidence unifamiliale: Canton	32
TABLEAU 11. Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables avec taxe nivellement et subvention regroupement	33

TABLEAU 11.1 Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables avec taxe nivellement et sans subvention regroupement	34
TABLEAU 11.2 Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables sans taxe nivellement et avec subvention regroupement	35
TABLEAU 11.3 Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables sans taxe nivellement et sans subvention regroupement	36

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Dépenses des municipalités	37
ANNEXE B	Recettes des municipalités	42
ANNEXE C-1	Relevé règlements d'emprunts: Ville	45
ANNEXE D-1	Répartition règlements d'emprunts: Ville	46
ANNEXE E	Dépenses et recettes ordures	47
ANNEXE F	Dépenses et recettes du réseau d'aqueduc et d'égouts	48
ANNEXE G	Taxe d'affaires	50

INTRODUCTION

Ce document qui a pour objet l'analyse des implications financières et fiscales du projet de regroupement de la Ville de Bedford et du Canton de Bedford, constitue une mise à jour de l'étude déposée en septembre 1998.

Dans un premier temps, nous présentons les données de base qui ont servi à cette évaluation et nous précisons les principales hypothèses de travail retenues en ce qui a trait notamment à la structure de taxation des municipalités. Puis nous présentons les principaux résultats des implications du regroupement sur les taux de taxation imposés par les municipalités et sur la charge fiscale de leurs contribuables.

Cette **étude de faisabilité** qui a pour but de faciliter la prise de décision des conseils municipaux concernant le regroupement constitue la **première étape** dans l'analyse d'un projet de regroupement. Une fois réalisée la présentation des principales données financières, ils entreprennent les discussions afin de définir à quelles conditions le regroupement peut être réalisé. C'est au cours de cette **deuxième étape** que sont discutés les objets suivants de négociation: le statut de la municipalité, les aspects politiques, les aspects financiers et les dispositions transitoires.

1. DONNÉES DE BASE

1.1 Renseignements généraux

La Ville de Bedford et le Canton de Bedford sont deux des 22 municipalités qui forment la municipalité régionale de Brome-Missisquoi.

Les données qui suivent présentent quelques caractéristiques générales qui permettent de mieux situer les municipalités.

	Bedford	Bedford	Nouvelle municipalité
Statut de la municipalité	Ville	Canton	n.a.
Année de constitution	1866	1919	n.a.
Loi régissant les muni.	L.C.V.	C.M.	n.a.
Population (1999)	2748	799	3547
Population (%)	77.5 %	22.5 %	100 %
% de la population de la MRC	5.8 %	1.7 %	7.5 %
Superficie (km²)	4.57	31.06	35.63
Densité	601	26	100
Nombre d'élus	7	7	n.a.
Mode d'élection	Bloc	Bloc	n.a.
Année des élections	1999	2001	n.a.

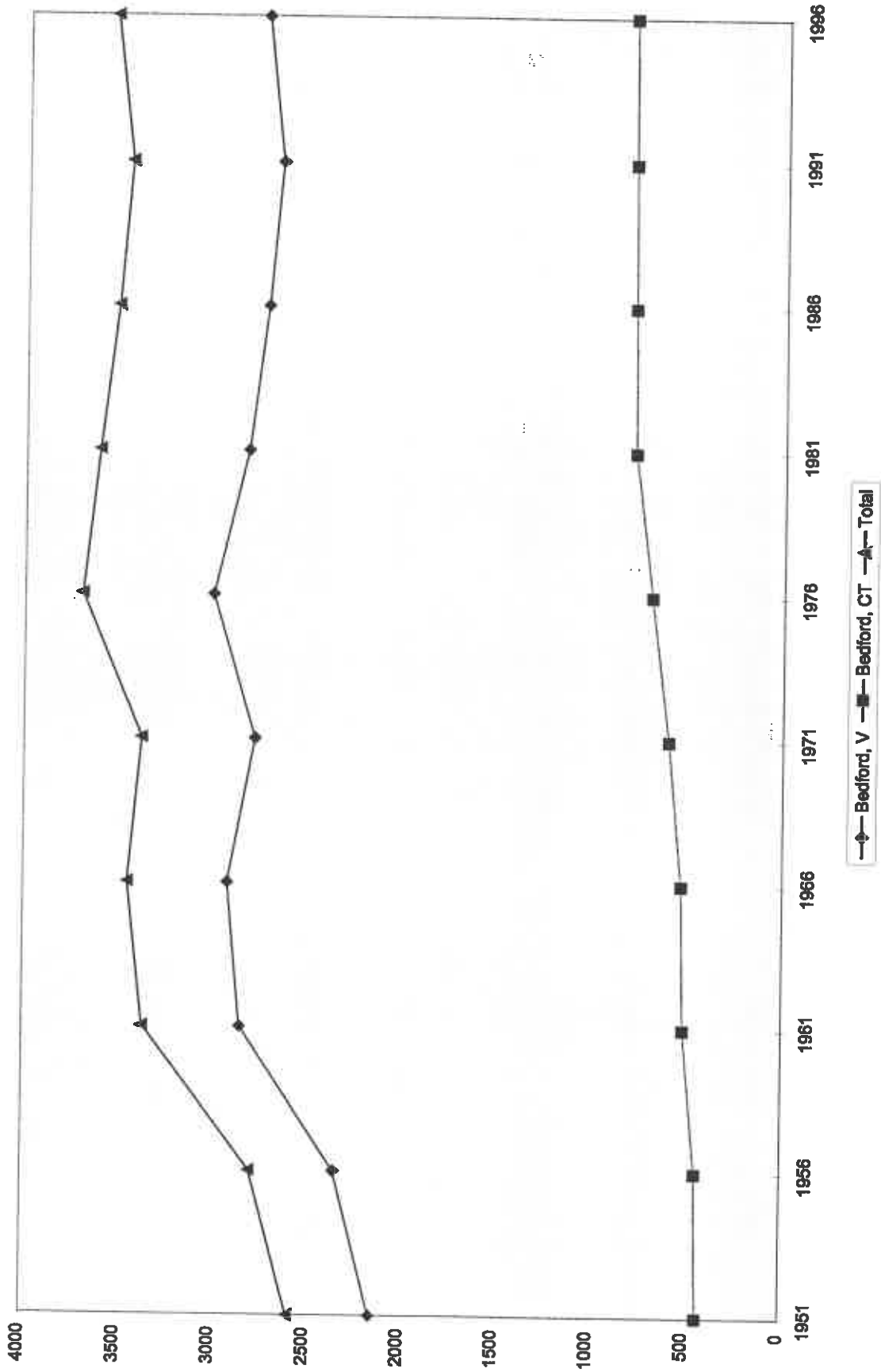
1.2 Évolution de la population

Afin de connaître davantage les deux municipalités appelées au regroupement, examinons le comportement évolutif de la population de 1951 à 1991 par périodes successives de 10 ans.

POPULATION DES MUNICIPALITÉS 1951-1991

	1951	1961	1971	1981	1991
Bedford, V	2157	2855	2786	2832	2665
Bedford, CT	434	514	596	783	793
Nouvelle municipalité	2591	3369	3382	3615	3458

ÉVOLUTION DE LA POPULATION de 1951 à 1996



2. ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Suite à l'examen sommaire des quelques traits généraux des municipalités, nous analyserons les aspects financiers et fiscaux dans un contexte de regroupement. Les données de base (évaluation, dépenses et recettes, surplus, dette à long terme) sont celles des prévisions budgétaires de l'année 1999 et des rapports financiers 1998. Ces données apparaissent principalement aux **tableaux 1 à 6**. Des données additionnelles sur les recettes et les dépenses apparaissent aux **annexes A et B** incluses à la fin du document. A partir de ces données, nous établirons les taux de taxes de la nouvelle municipalité de même que la charge fiscale des contribuables.

2.1 Évaluation foncière

La loi précise que les rôles d'évaluation foncière sont uniformisés au même niveau que celui de la municipalité la plus populeuse.

Le **tableau 1** donne le sommaire de la richesse foncière en vigueur pour l'année 1999. Le **tableau 2** donne le sommaire de la richesse foncière uniformisée à 100%, soit le niveau du rôle de la Ville de Bedford. Advenant un regroupement la richesse foncière de la nouvelle municipalité serait égale à la somme de la richesse foncière uniformisée des municipalités regroupées.

2.2 Dépenses de la nouvelle municipalité

Le sommaire des dépenses apparaît au **tableau 3**. Des données détaillées sur les dépenses sont présentées à l'**annexe A** à la fin du document. Il convient de mentionner que pour assurer une meilleure comparaison des dépenses, certains réaménagements ont été effectués dans les budgets des municipalités.

Pour les fins de cette analyse, nous avons supposé que les dépenses de la nouvelle municipalité seraient équivalentes à la somme des dépenses des municipalités actuelles, à l'exception des postes budgétaires pour lesquels des économies pourraient être réalisées, principalement au niveau de l'administration générale. Les principales hypothèses que nous avons retenues pour l'établissement du budget des dépenses de la nouvelle municipalité sont les suivantes:

- Le conseil de la nouvelle municipalité serait formé d'un maire et de six conseillers(ères).
- Tous(tes) les employés(es) des deux municipalités actuelles passeraient au service de la nouvelle municipalité et conserveraient le même traitement.
- Nous avons supposé le maintien de tous les bâtiments, véhicules et équipements existants.

2.3 Recettes des municipalités

Le sommaire des recettes apparaît au **tableau 4**. Des données détaillées sur les recettes sont présentées à l'**annexe B** à la fin du document. La prévision des recettes de la nouvelle municipalité a été établie de la façon suivante:

- Nous avons d'abord formulé des hypothèses concernant l'imposition des différentes taxes dans la nouvelle municipalité (voir section 3).
- Nous avons calculé le taux global de taxation de la nouvelle municipalité et nous avons réévalué les compensations gouvernementales.

- Pour ce qui est des autres recettes, nous avons supposé d'une façon générale qu'elles seraient équivalentes à la somme des montants des deux municipalités actuelles.

2.4 Surplus ou déficit accumulé

Le **tableau 5** donne l'état du surplus accumulé des municipalités au 31 décembre 1998. Dans cette analyse nous n'avons pas tenu compte des surplus libres. Les affectations de surplus effectuées par chacune des municipalités en 1999 ont été maintenues au bénéfice de ces municipalités.

Même s'il n'est pas possible de prévoir les montants exacts de surplus ou de déficits que les municipalités auront accumulés au moment du regroupement, les représentants municipaux peuvent s'entendre, dans une demande commune de regroupement, sur les modalités d'utilisation des surplus ou de paiement des déficits, le cas échéant.

2.5 Subvention de regroupement

La nouvelle municipalité serait éligible à une subvention de regroupement. Les montants de subvention pour chacune des cinq premières années suivant le regroupement apparaissent au **tableau 6**. Dans cette analyse, nous n'avons pas tenu compte de la subvention de regroupement dans le budget de la nouvelle municipalité. Toutefois, pour éviter une trop grande variation de l'impact fiscal pour les cinq premières années du regroupement nous émettons l'hypothèse que la subvention de regroupement pourrait être affectée d'une manière égale sur cinq ans. On peut donc évaluer pour chacune des cinq premières années du regroupement que la subvention représenterait un taux fixe de 0,061 \$ du 100 \$ d'évaluation à tous les contribuables.

2.6 Programme de neutralité

Ce nouveau programme vise à compenser les pertes monétaires découlant d'un regroupement municipal, dans le cadre de l'application des programmes suivants administrés par le ministère des Affaires municipales:

- Les compensations tenant lieu de taxes.
- Le régime de péréquation.
- La répartition des recettes de la taxe payée par les exploitants des réseaux de télécommunication, gaz et électricité (TGE).

En résumé, si la nouvelle municipalité issue d'un regroupement devait recevoir un montant moindre dans le cadre de ces programmes que les deux anciennes municipalités réunies, le gouvernement comblera cette différence. Cette subvention de neutralité sera versée pendant cinq exercices financiers et sera décroissante les trois exercices suivants.

Dans le cas qui nous concerne, si nous prenons comme base de calcul les budgets de l'année 1999 des anciennes municipalités et le budget de la nouvelle municipalité tel qu'établi dans la présente étude, nous estimons le montant à recevoir en vertu du programme de neutralité à 21 621 \$ annuellement.

Le programme de neutralité vise également la voirie locale (période de 11 ans) et la sécurité publique (période de 8 ans).

3. HYPOTHÈSES DE TAXATION POUR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

3.1 Taxe d'enlèvement des ordures

Actuellement, le tarif d'enlèvement des ordures pour le résidentiel est de 85 \$ à la Ville de Bedford et de 88 \$ au Canton de Bedford.

Après le regroupement, la nouvelle municipalité assurera le service d'enlèvement et de destruction des ordures selon les modalités des contrats en cours. Au terme de ces derniers, elle en négociera un nouveau en conformité avec les dépenses anticipées et sera uniformisé en fonction des différentes catégories. Dans l'hypothèse d'un regroupement nous avons maintenu les mêmes tarifs de compensation, imposés actuellement à tous les usagers ordinaires, jusqu'au renouvellement ou à l'extension du contrat.

3.2 Tarifs d'aqueduc et d'égouts

Dans la Ville de Bedford les citoyens bénéficient du service de l'aqueduc et des égouts. Le tarif de compensation pour les usagers ordinaires est de 145 \$ par unité de logement pour l'aqueduc et de 68 \$ pour les égouts. De plus la Ville dessert une partie du territoire du Canton de Bedford au niveau de l'aqueduc et des égouts. La Ville de Bedford impose directement les citoyens du Canton de Bedford, les tarifs sont de 218 \$ pour l'aqueduc et de 204 \$ pour les égouts.

Dans l'hypothèse d'un regroupement, il appartiendra au conseil de la nouvelle municipalité de déterminer les tarifs de compensation pour l'aqueduc et les égouts des secteurs desservis. Voici d'une façon schématique les hypothèses que nous avons retenues à ce sujet: (voir aussi Annexe F)

Nous avons émis le principe de l'utilisateur-payeur, ce qui implique que les services d'aqueduc et d'égouts doivent s'autofinancer, i.e. que les dépenses doivent être compensées par des recettes au moins équivalentes. Pour la simplification des calculs, nous avons d'abord supposé que les recettes provenant des tarifs seraient suffisantes pour couvrir tous les frais d'opération et d'entretien relatifs à l'aqueduc et aux égouts. En procédant ainsi, les tarifs de base seraient de 145 \$ pour l'aqueduc pour les usagers desservis par la Ville et 68 \$ pour les égouts.

3.3 Taxe foncière spéciale: usine de filtration

La Ville de Bedford impose en 1999 une taxe foncière spéciale de 0,2307 \$ pour payer la dette sur l'usine de filtration. Dans l'hypothèse d'un regroupement la dette portant sur l'usine de filtration serait payée par l'ensemble des usagers du réseau d'aqueduc, comprenant les usagers de la Ville et ceux du Canton. Ceci représenterait une taxe foncière spéciale de 0,2390 \$ du 100 \$ d'évaluation.

3.4 Taxe foncière spéciale: dette ex-Ville de Bedford

Une partie de la dette de la Ville de Bedford demeurera à la charge des immeubles imposables de la Ville de Bedford. Ceci représenterait une taxe foncière spéciale de 0,3990 \$ à tous les contribuables de la Ville de Bedford.

3.5 Taxes de répartitions locales

La Ville de Bedford impose différents taux pour certains secteurs de sa municipalité. Dans l'hypothèse d'un regroupement, nous avons conservé les taxes de répartitions locales à la Ville de Bedford.

3.6 Taxe d'affaires

Actuellement, la Ville de Bedford impose une taxe d'affaires de 6.00 \$ du 100 \$ de valeur locative des commerces.

Le Canton de Bedford n'impose pas de taxe sur la valeur locative puisqu'elle ne possède pas de rôle de valeur locative.

Dans l'hypothèse d'un regroupement, nous avons estimé pour le secteur du Canton de Bedford une certaine valeur locative et nous avons conservé le taux actuel de la Ville de Bedford dans le calcul du taux de la taxe d'affaires pour la nouvelle Ville. (Annexe G)

3.7 Surtaxe sur terrains vagues desservis

La Ville de Bedford impose une surtaxe sur les terrains vagues desservis en aqueduc et égouts. Cette surtaxe n'existe pas actuellement dans le Canton de Bedford. Dans l'hypothèse d'un regroupement, nous avons conservé le principe de la taxation aux terrains vagues desservis, ce qui ne concerne que les contribuables de la Ville de Bedford.

3.8 Taxe spéciale: contributions au fonds de financement: Québec

Nous avons conservé pour chacune des municipalités le montant de transfert du gouvernement du Québec relativement à la contribution au fonds de financement des activités locales. Pour la Ville de Bedford ça représente une taxe spéciale de 0,142 \$. Pour le Canton de Bedford c'est une taxe spéciale de 0,058 \$ qui devrait être imposée pour rencontrer cette dépense.

3.9 Taxe spéciale de nivellement: Ville de Bedford

Compte tenu de l'écart qui existe dans le niveau de taxation des deux municipalités, nous avons supposé que l'uniformisation du taux de la taxe foncière pourrait se faire progressivement sur une certaine période dont les modalités seraient à déterminer par les deux conseils municipaux. Ainsi, une taxe foncière spéciale de 0,28 \$ du 100 \$ d'évaluation pourrait être imposée aux contribuables de la Ville de Bedford pour faciliter le nivellement de la taxe foncière générale dans la nouvelle municipalité. La durée et les modalités de ce crédit de taxes seraient à déterminer par les conseils municipaux.

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les **tableaux 7 et 8**, résument les taux de taxation imposés par les municipalités actuelles et les taux qui prévaudraient dans l'hypothèse d'un regroupement.

Les **tableaux 9 et 10**, comparent la charge fiscale d'une résidence unifamiliale moyenne respective, avant et après regroupement, pour chacune des deux municipalités et les **tableaux 11, 11.1, 11.2 et 11.3**, donnent des comparaisons pour différentes propriétés selon l'hypothèse retenue.

5. EFFETS DU REGROUPEMENT

Nous avons noté à votre intention quelques avantages et inconvénients d'ordre financier, fiscal et administratif qui se dégagent du projet de regroupement que nous avons effectué.

5.1 Avantages

Le regroupement de la Ville de Bedford et du Canton de Bedford permettra notamment:

- Des économies administratives dues à l'élimination d'un conseil municipal. Des dépenses moindres sont aussi anticipées aux postes des élections, des frais de représentation, des fournitures de bureau, du téléphone, de l'équipement de bureau, etc.
- L'octroi d'une subvention au regroupement de **374 700 \$** en conformité avec les normes actuelles du programme d'aide au regroupement municipal (PAFREM) tel que démontré au **Tableau 6**.

- L'uniformisation des rôles d'évaluation, des différents règlements d'administration et des services municipaux.
- Le rétablissement d'une certaine logique sur le plan du territoire, qui correspondrait davantage au mouvement de la population et à la réalité d'aujourd'hui.
- Une réduction du compte de taxes pour tous les citoyens des deux municipalités tel qu'illustrée au **Tableau 11**.
- La mise en place d'une administration unique qui aura une pleine autorité sur l'ensemble du territoire regroupé.
- Une meilleure utilisation des équipements. Une seule administration pourra planifier la mise en place d'équipements ou de services correspondant aux besoins réels de l'ensemble et non pas en fonction des contraintes imposées par les limites territoriales.
- Le renforcement du pouvoir local sur les plans administratif, financier et politique.
- Une plus grande facilité d'éviter les dédoublements et par conséquent de bénéficier d'économies lors des investissements futurs.
- Une meilleure stabilisation à long terme de la charge fiscale imposée aux contribuables des deux municipalités en raison de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la mise en commun complète des services et équipements municipaux.

5.2 Inconvénients

Le regroupement impliquera:

- Une période d'adaptation pour le citoyen en quête de services.
- Pour un certain temps, un peu plus de travail pour les fonctionnaires et les représentants municipaux qui auront à procéder à l'harmonisation de la réglementation municipale.
- Quelques frais supplémentaires dus à la confection d'un plan sur toile, à la description technique du nouveau territoire et à la publication d'un avis de regroupement dans un journal local.

6. CONTENU D'UNE DEMANDE COMMUNE

6.1 Conditions essentielles

Ainsi la demande commune devra:

- Indiquer le nom de la nouvelle municipalité.
- Contenir la description technique du territoire de la nouvelle municipalité.
- Indiquer la loi qui régira la nouvelle municipalité.
- Déterminer la composition du conseil provisoire qui aura le pouvoir d'administrer la nouvelle municipalité à partir de l'entrée en vigueur du regroupement jusqu'à la première élection générale.
- Déterminer la répartition des membres du conseil.
- Fixer la date de la première élection générale et l'année de la deuxième élection.
- Indiquer le nom de la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend ceux des municipalités demandereses.

6.2 Autres conditions

La demande commune pourra aussi contenir d'autres modalités concernant:

- Les remboursements résultant des règlements d'emprunt ou des dettes existantes, le cas échéant.

- **Le surplus ou déficit accumulés.**
- **Les dettes résultant de poursuite.**
- **Toutes conditions concernant les municipalités impliquées.**

TABLEAU 1**Sommaire des rôles d'évaluation municipale(1)**

	<u>BEDFORD Ville</u>	<u>BEDFORD Canton</u>
Évaluation municipale imposable	89 298 100	33 300 400
Immeubles du gouvernement du Québec	4 400	418 700
Réseau des affaires sociales	3 412 400	nil
Écoles primaires et secondaires	1 341 800	nil
Immeubles du gouvernement du Canada	259 600	nil
Total de la richesse foncière	<u>94 316 300</u>	<u>33 719 100</u>
Proportion médiane (pour 1998)	100%	100%
Facteur comparatif	1,00	1,00

(1) Suivant les rôles d'évaluation en vigueur pour l'année financière 1999

TABLEAU 2

Sommaire des rôles d'évaluation uniformisée(1)

	<u>BEDFORD</u> <u>Ville</u>	<u>BEDFORD</u> <u>Canton</u>	<u>APRÈS FUSION</u> <u>Année 1999</u>
Évaluation municipale imposable	89 298 100	33 300 400	122 598 500
Immeubles du gouvernement du Québec	4 400	418 700	423 100
Réseau des affaires sociales	3 412 400	nil	3 412 400
Écoles primaires et secondaires	1 341 800	nil	1 341 800
Immeubles du gouvernement du Canada	259 600	nil	259 600
Total de la richesse foncière	<u>94 316 300</u>	<u>33 719 100</u>	<u>128 035 400</u>

(1) L'uniformisation s'effectue en divisant l'évaluation de Bedford, Ct. par sa proportion médiane et en la multipliant par celle de Bedford, V.

TABLEAU 3

Sommaire des dépenses des municipalités*

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Législation	38 200	21 069	59 269	38 200 (1)
Application de la loi	115 600	nil	115 600	115 600
Gestion financière et administrative	255 900	57 277	313 177	286 127 (1)
Greffe	8 700	2 431	11 131	11 131 (2)
Évaluation	21 300	7 586	28 886	28 886
Autres	41 600	12 810	54 410	53 948 (1)
	<u>481 300</u>	<u>101 173</u>	<u>582 473</u>	<u>533 892</u>
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	459 700	54 734	514 434	460 000 (1)
Protection contre l'incendie	40 000	30 840	70 840	69 140
	<u>499 700</u>	<u>85 574</u>	<u>585 274</u>	<u>529 140</u>
TRANSPORT				
Voirie municipale	196 300	25 837	222 137	222 137
Enlèvement de la neige	62 200	21 020	83 220	83 220
Éclairage des rues	38 000	3 300	41 300	41 300
Circulation	nil	6 500	6 500	6 500
Transport en commun	1 100	320	1 420	1 420
Transport adapté	400	nil	400	400
	<u>298 000</u>	<u>56 977</u>	<u>354 977</u>	<u>354 977</u>
HYGIÈNE DU MILIEU				
Administration	5 000	nil	5 000	5 000
Purification et traitement de l'eau	225 900	nil	225 900	225 900
Réseaux de distribution de l'eau	48 600	nil	48 600	48 600
Épuration des eaux usées	107 900	nil	107 900	107 900
Réseaux d'égouts	15 100	nil	15 100	15 100

TABLEAU 3**Sommaire des dépenses des municipalités***

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
Enlèvement et destruction des ordures	114 200	24 026	138 226	137 426
	516 700	24 026	540 726	539 926
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	200	nil	200	200
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE				
Urbanisme et zonage	12 300	4 000	16 300	16 300
Promotion et développement industriels	9 500	nil	9 500	9 500
Rénovation urbaine et restauration	33 600	nil	33 600	33 600
Logement	15 100	nil	15 100	15 100
Autres	10 000	nil	10 000	10 000
	80 500	4 000	84 500	84 500
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives	373 100	7 600	380 700	380 700
Activités culturelles	27 600	6 000	33 600	33 600
	400 700	13 600	414 300	414 300
FRAIS DE FINANCEMENT	1 183 546	150	1 183 696	1 164 162 (3)
FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT	126 900	19 331	146 231	146 231
AFFECTATIONS	25 000	29 950	54 950	54 950
TOTAL DES DÉPENSES	3 612 546	334 781	3 947 327	3 822 278

* Voir annexe A pour le détail des dépenses

TABLEAU 4

Sommaire des recettes des municipalités *

	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRES FUSION
POSTES BUDGÉTAIRES				
RECETTES DE SOURCES LOCALES				
Taxe foncière générale	1 440 891	227 890	1 668 781	825 645 (4)
Taxe spéciale de nivellement: Ville de Bedford	nil	nil	nil	250 035 (5)
Autres recettes de sources locales	911 698	25 000	936 698	1 474 342 (6)
	<u>2 352 589</u>	<u>252 890</u>	<u>2 605 479</u>	<u>2 550 021</u>
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
Immeubles du gouvernement du Québec: taxe d	2 491	nil	2 491	2491
Immeubles du gouvernement du Québec: taxe f	nil	2 740	2 740	2 849
Santé et services sociaux	82 188	nil	82 188	65 033
Écoles primaires et secondaires	32 317	nil	32 317	25 572
Télécommunications, gaz et électricité	130 400	10 715	141 115	135 828
Immeubles du gouvernement du Canada	4 283	nil	4 283	1 748
	<u>251 679</u>	<u>13 455</u>	<u>265 134</u>	<u>233 521</u>
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUN	95 600	5 000	100 600	100 600
AUTRES SERVICES RENDUS	213 432	100	213 532	213 532
AUTRES RECETTES	188 400	7 300	193 700	181 300
TRANSFERTS INCONDITIONNELS				
Regroupement	nil	nil	nil	nil (7)
Compensation: programme de neutralité	nil	nil	nil	21 621 (8)
	<u>nil</u>	<u>nil</u>	<u>nil</u>	<u>21 621</u>

TABLEAU 4**Sommaire des recettes des municipalités ***

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
TRANSFERTS CONDITIONNELS				
Eau égouts	458 346	nil	458 346	458 346
Entretien du réseau routier	27 300	36 036	63 336	63 336
	<u>485 646</u>	<u>36 036</u>	<u>521 682</u>	<u>521 682</u>
AFFECTATIONS	<u>27 200</u>	<u>20 000</u>	<u>47 200</u>	<u>nil (9)</u>
TOTAL DES RECETTES	3 612 646	334 781	3 947 327	3 822 278

* Voir annexe B pour le détail des recettes

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

NOTES EXPLICATIVES

- (1) Le regroupement de la Ville de Bedford et du Canton de Bedford occasionnera la diminution de plusieurs dépenses reliées à l'administration. Il est assez difficile d'évaluer de façon précise les économies potentielles qui pourraient être réalisées, car elles dépendent en grande partie de la volonté et des décisions des administrateurs et des élus en place. Cependant, nous pouvons nous permettre d'apporter certaines réductions à la rémunération et aux dépenses des élus, aux dépenses de la gestion financière et administrative comme le téléphone, la vérification, loyer d'appareil, l'entretien d'ameublement, les fournitures de bureau, etc. et également à d'autres dépenses telles que cotisations, abonnements, etc.
- (2) Nous avons prévu le coût d'une première élection générale pour la nouvelle municipalité regroupée.
- (3) Nous n'avons pas tenu compte des règlements d'emprunts dont le financement se terminait en 1999.
- (4) Pour la nouvelle municipalité, pour financer des dépenses de 726 458 \$, le taux de la taxe foncière générale a été fixé à 0.673 \$, avant la taxe spéciale de nivellement pour les contribuables de la Ville de Bedford et de l'affectation des surplus accumulés.
- (5) Nous avons supposé une taxe spéciale de nivellement pour les contribuables de la Ville de Bedford pour permettre une plus grande équité entre les contribuables des 2 municipalités.
- (6) Les recettes de compensations pour les services d'aqueduc et d'égouts n'ont pas été modifiées. Nous avons émis l'hypothèse que les taux seraient imposés aux bénéfici-

ciaires des services d'aqueduc, d'égouts et des ordures devraient être suffisants pour couvrir les dépenses relatives à ces différents services.

- (7) Dans l'hypothèse du regroupement de la Ville de Bedford et du Canton de Bedford la nouvelle municipalité pourra bénéficier d'une subvention au regroupement de 374 700 \$ dont le premier versement de 147 692 \$ sera payé dès la première année.
- (8) Un montant de neutralité sera versé à la nouvelle municipalité de manière à assurer que les compensations gouvernementales versées à la nouvelle municipalité ne soient pas inférieures à la somme des compensations gouvernementales versées aux municipalités actuelles.
- (9) Nous n'avons pas tenu compte de l'affectation des surplus dans le calcul de la taxe foncière générale de la nouvelle municipalité.

TABLEAU 5

**Principaux éléments de l'actif
et du passif au 98/12/31**

	BEDFORD Ville	BEDFORD* canton
Surplus (déficit) accumulé au 98/12/31	70 543	135 373
Dette à long terme au 98/12/31	5 877 514	nil
Fonds de roulement au 98/12/31		
Capital engagé	228 029	nil
Capital non engagé	114 681	nil
	<u>342 710</u>	<u>nil</u>
Actif à long terme au 98/12/31		
Actifs immobilisés		
Travaux de génie	17 080 503	367 473
Bâtiments	6 834 360	109 659
Terrains	162 200	nil
Matériel et véhicules	1 106 827	226 782
Ameublement	267 837	22 171
Immobilisations en cours	538 434	nil
	<u>25 990 161</u>	<u>726 085</u>
Créances à long terme	nil	nil
	<u>25 990 161</u>	<u>726 085</u>

*Données de Bedford de 1998 non disponibles

TABLEAU 6**Subvention de regroupement**

Année suivant le regroupement	maximale per capita	Population totale (2)	Subvention totale	Équivalence en taxe
1ère année (1)	36\$	3 547	147 692\$	0,12 \$
2ème année	28\$	3 547	99 316\$	0,08 \$
3ème année	20\$	3 547	70 940\$	0,06 \$
4ème année	10\$	3 547	35 470\$	0,03 \$
5ème année	6\$	3 547	21 282\$	0,02 \$
	100\$		374 700\$	

(1) Un montant de base de 20 000\$ est inclus dans le calcul de la première année.

(2) Population permanente au 1er janvier 1999

Bedford, V	2 748
Bedford, Ct	799
	<u>3 547</u>

TABLEAU 7

Résumé des taux de taxation

BEDFORD, V

	AVANT FUSION	APRES FUSION	
		avec nivellement	sans nivellement
RÉSUMÉ DES TAUX DE TAXATION			
Taxe foncière générale	1,538\$	0,673 \$	0,876 \$
Taxe foncière spéciale: dette ex-ville	nil	0,3990\$	0,3990\$
Taxe spéciale de nivellement: ex-ville	nil	0,2800\$	0,0000\$
Taxe spéciale: contributions fonds financement Québec	0,142\$	0,1421\$	0,1421\$
Moins: affectations de surplus	(0,030\$)	(0,030\$)	(0,030\$)
Total des taxes foncières	1,650\$	1,464\$	1,387\$
Moins: subvention de regroupement	nil	(0,061\$)	(0,061\$)
	1,650\$	1,403\$	1,326\$
Taxe d'affaires sur l'ensemble des valeurs locatives	6,000\$	6,000\$	6,000\$
Surtaxe sur terrains vagues desservis	0,825\$	0,732\$	0,693\$
Taxes de répartitions locales	taux variables	taux variables	taux variables
Taxe spéciale: usine de filtration	0,2307\$	0,2390\$	0,2390\$
Tarifs de compensation: résidentiel			
Aqueduc	145 \$	145 \$	145 \$
Égouts	68 \$	68 \$	68 \$
Ordures	85 \$	85 \$	85 \$

TABLEAU 8**Résumé des taux de taxation****BEDFORD, CT**

	AVANT FUSION	APRÈS FUSION	
		avec nivellement	sans nivellement
RÉSUMÉ DES TAUX DE TAXATION			
Taxe foncière générale (avant affectation surplus)	0,702\$	0,673\$	0,876 \$
Taxe spéciale: contributions fonds financement Québec	0,058\$	0,058\$	0,058\$
Moins: affectations de surplus	(0,060\$)	(0,060\$)	(0,060\$)
Total des taxes foncières	0,700\$	0,671\$	0,874\$
Moins: subvention de regroupement	nil	(0,061\$)	(0,061\$)
Total des taxes foncières	0,700\$	0,610\$	0,813\$
Taxe d'affaires sur l'ensemble des valeurs locatives	nil	6,000\$	6,000\$
Surtaxe sur terrains vagues	nil	nil	nil
Tarifs de compensation: résidentiel			
Ordures	88 \$	88 \$	88 \$

TABLEAU 9

Charge fiscale d'une résidence unifamiliale de Bedford, V

	BEDFORD, V	
	AVANT FUSION	APRÈS FUSION
		sans nivellement
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	75 000\$	75 000\$
Total des taxes foncières	1,650\$	1,403\$
Charge fiscale totale		
Taxes foncières	1 238\$	1 052\$
Usine de filtration	173\$	179\$
Aqueduc	145\$	145\$
Égouts	68\$	68\$
Ordures	85\$	85\$
	1 709\$	1 529\$
		75 000\$
		1,326\$
		994\$
		179\$
		145\$
		68\$
		85\$
	1 471\$	

TABLEAU 10.1

Charge fiscale d'une résidence unifamiliale de Bedford, CT
secteur non desservi par aqueduc et égouts de la Ville de Bedford

	AVANT FUSION	BEDFORD, CT	
		avec nivellement	APRÈS FUSION sans nivellement
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	75 000\$	75 000\$	75 000\$
Total des taxes foncières	0,700\$	0,610\$	0,813\$
Charge fiscale totale			
Taxes foncières	525\$	458\$	610\$
Ordures	88 \$	88 \$	88 \$
	<u>613\$</u>	<u>546\$</u>	<u>698\$</u>

TABLEAU 10.2

Charge fiscale d'une résidence unifamiliale de Bedford, CT
secteur desservis par aqueduc et égouts de la Ville de Bedford

	AVANT FUSION	BEDFORD, CT	
		avec nivellement	APRES FUSION sans nivellement
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	75 000\$	75 000\$	75 000\$
Total des taxes foncières	0,700\$	0,610\$	0,813\$
Charge fiscale totale			
Taxes foncières	525\$	458\$	610\$
Usine de filtration	nil	179\$	179\$
Aqueduc	218\$	145\$	145\$
Égouts	204\$	68\$	68\$
Ordures	88\$	88\$	88\$
	<u>1 035\$</u>	<u>938\$</u>	<u>1 090\$</u>

TABLEAU 11

Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables: avec taxe spéciale de nivellement pour la Ville et avec la subvention de regroupement (1)

CHARGE FISCALE

	Avant fusion	Après fusion	Hausse (baisse)	Pourcentage
BEDFORD, Ville				
Évaluation				
50 000\$	1 296\$	1 179\$	(117\$)	(9%)
60 000\$	1 461\$	1 319\$	(142\$)	(10%)
70 000\$	1 626\$	1 459\$	(167\$)	(10%)
75 000\$	1 709\$	1 529\$	(179\$)	(10%)
80 000\$	1 791\$	1 600\$	(191\$)	(11%)
90 000\$	1 956\$	1 740\$	(216\$)	(11%)
100 000\$	2 121\$	1 880\$	(241\$)	(11%)
BEDFORD, Canton: secteur non desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	436\$	393\$	(43\$)	(10%)
60 000\$	508\$	454\$	(54\$)	(11%)
70 000\$	578\$	515\$	(63\$)	(11%)
75 000\$	613\$	546\$	(67\$)	(11%)
80 000\$	648\$	576\$	(72\$)	(11%)
90 000\$	718\$	637\$	(81\$)	(11%)
100 000\$	788\$	698\$	(90\$)	(11%)
BEDFORD, Canton: secteur desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	860\$	785\$	(74\$)	(9%)
60 000\$	930\$	846\$	(83\$)	(9%)
70 000\$	1 000\$	907\$	(92\$)	(9%)
75 000\$	1 035\$	938\$	(97\$)	(9%)
80 000\$	1 070\$	968\$	(101\$)	(9%)
90 000\$	1 140\$	1 030\$	(110\$)	(10%)
100 000\$	1 210\$	1 091\$	(119\$)	(10%)

(1) Ne tient pas compte de la taxe d'affaires, de la surtaxe sur terrains vagues et des taxes de réparations locales

TABLEAU 11.1

Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables: avec taxe spéciale de nivellement pour la Ville et sans la subvention de regroupement (1)

CHARGE FISCALE

	Avant fusion	Après fusion	Hausse (baisse)	Pourcentage
BEDFORD, Ville				
Évaluation				
50 000\$	1 296\$	1 209\$	(87\$)	(7%)
60 000\$	1 461\$	1 356\$	(105\$)	(7%)
70 000\$	1 626\$	1 502\$	(124\$)	(8%)
75 000\$	1 709\$	1 575\$	(133\$)	(8%)
80 000\$	1 791\$	1 649\$	(142\$)	(8%)
90 000\$	1 956\$	1 795\$	(161\$)	(8%)
100 000\$	2 121\$	1 941\$	(180\$)	(8%)
BEDFORD, Canton: secteur non desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	438\$	424\$	(14\$)	(3%)
60 000\$	508\$	491\$	(17\$)	(3%)
70 000\$	578\$	558\$	(20\$)	(3%)
75 000\$	613\$	592\$	(21\$)	(3%)
80 000\$	648\$	625\$	(23\$)	(4%)
90 000\$	718\$	692\$	(26\$)	(4%)
100 000\$	788\$	759\$	(29\$)	(4%)
BEDFORD, Canton: secteur desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	860\$	816\$	(44\$)	(5%)
60 000\$	930\$	883\$	(46\$)	(5%)
70 000\$	1 000\$	950\$	(49\$)	(5%)
75 000\$	1 035\$	984\$	(51\$)	(5%)
80 000\$	1 070\$	1 017\$	(52\$)	(5%)
90 000\$	1 140\$	1 085\$	(55\$)	(5%)
100 000\$	1 210\$	1 152\$	(58\$)	(5%)

(1) Ne tient pas compte de la taxe d'affaires, de la surtaxe sur terrains vagues et des taxes de répartitions locales

TAB LEAU 11.2

Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables: sans taxe spéciale de nivellement pour la Ville et avec la subvention de regroupement (1)

CHARGE FISCALE

	Avant fusion	Après fusion	Hausse (baisse)	Pourcentage
BEDFORD, Ville				
Évaluation				
50 000\$	1 296\$	1 140\$	(156\$)	(12%)
60 000\$	1 461\$	1 273\$	(188\$)	(13%)
70 000\$	1 626\$	1 405\$	(221\$)	(14%)
75 000\$	1 709\$	1 471\$	(237\$)	(14%)
80 000\$	1 791\$	1 538\$	(253\$)	(14%)
90 000\$	1 956\$	1 670\$	(286\$)	(15%)
100 000\$	2 121\$	1 803\$	(318\$)	(15%)
BEDFORD, Canton: secteur non desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	438\$	494\$	56\$	13%
60 000\$	508\$	576\$	68\$	13%
70 000\$	578\$	657\$	79\$	14%
75 000\$	613\$	698\$	85\$	14%
80 000\$	648\$	738\$	90\$	14%
90 000\$	718\$	820\$	102\$	14%
100 000\$	788\$	901\$	113\$	14%
BEDFORD, Canton: secteur desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	860\$	887\$	27\$	3%
60 000\$	930\$	968\$	38\$	4%
70 000\$	1 000\$	1 049\$	50\$	5%
75 000\$	1 035\$	1 090\$	55\$	5%
80 000\$	1 070\$	1 131\$	61\$	6%
90 000\$	1 140\$	1 212\$	72\$	6%
100 000\$	1 210\$	1 293\$	84\$	7%

(1) Ne tient pas compte de la taxe d'affaires, de la surtaxe sur terrains vagues et des taxes de répartitions locales

TABLEAU 11.3

Impact du regroupement sur la charge fiscale des contribuables: sans taxe spéciale de nivellement pour la Ville et sans la subvention de regroupement (1)

CHARGE FISCALE

	Avant fusion	Après fusion	Hausse (baisse)	Pourcentage
BEDFORD, Ville				
Évaluation				
50 000\$	1 296\$	1 171\$	(125\$)	(10%)
60 000\$	1 461\$	1 309\$	(152\$)	(10%)
70 000\$	1 626\$	1 448\$	(178\$)	(11%)
75 000\$	1 709\$	1 517\$	(191\$)	(11%)
80 000\$	1 791\$	1 587\$	(204\$)	(11%)
90 000\$	1 956\$	1 725\$	(231\$)	(12%)
100 000\$	2 121\$	1 864\$	(257\$)	(12%)
BEDFORD, Canton: secteur non desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	436\$	526\$	88\$	20%
60 000\$	508\$	614\$	106\$	21%
70 000\$	578\$	701\$	123\$	21%
75 000\$	613\$	745\$	132\$	22%
80 000\$	648\$	789\$	141\$	22%
90 000\$	718\$	876\$	158\$	22%
100 000\$	788\$	964\$	176\$	22%
BEDFORD, Canton: secteur desservis en aqueduc et égouts de la Ville de Bedford				
Évaluation				
50 000\$	860\$	918\$	59\$	7%
60 000\$	930\$	1 006\$	76\$	8%
70 000\$	1 000\$	1 093\$	94\$	9%
75 000\$	1 035\$	1 137\$	103\$	10%
80 000\$	1 070\$	1 181\$	112\$	10%
90 000\$	1 140\$	1 269\$	129\$	11%
100 000\$	1 210\$	1 356\$	147\$	12%

(1) Ne tient pas compte de la taxe d'affaires, de la surtaxe sur terrains vagues et des taxes de répartitions locales

ANNEXE A**Dépenses détaillées des municipalités**

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Législation				
Rémunération du conseil	31 000	18 969	49 969	31 000
Contributions de l'employeur	1 200	600	1 800	1 200
Frais de déplacement, congrès	6 000	1 500	7 500	6 000
	<u>38 200</u>	<u>21 069</u>	<u>59 269</u>	<u>38 200</u>
Application de la loi				
Rémunération	25 000	nil	25 000	25 000
Contributions de l'employeur	7 100	nil	7 100	7 100
Déplacements	1 700	nil	1 700	1 700
Services juridiques	9 700	nil	9 700	9 700
Remboursement amendes	60 000	nil	60 000	60 000
Juge municipal	7 400	nil	7 400	7 400
Fournitures de bureau	4 700	nil	4 700	4 700
	<u>115 600</u>	<u>nil</u>	<u>115 600</u>	<u>115 600</u>
Gestion financière et administrative				
Rémunération	116 100	27 680	143 780	143 780
Cotisations de l'employeur	27 200	10 600	37 800	37 800
Frais de déplacement, formation, cotisations	1 500	1 450	2 950	1 500
Frais de poste, téléphone, transport	14 900	2 400	17 300	16 500
Services juridiques	30 000	2 500	32 500	10 000
Vérification, comptabilité	9 300	3 000	12 300	11 000
Administration informatique	21 000	2 500	23 500	23 500

ANNEXE A**Dépenses détaillées des municipalités**

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRES FUSION
Services techniques	2 000	nil	2 000	2 000
Assurances	200	nil	200	200
Immatriculations	9 700	3 647	13 347	13 347
Fournitures de bureau	23 500	2 500	26 000	25 000
Dons et subvention	500	1 000	1 500	1 500
	<u>255 900</u>	<u>57 277</u>	<u>313 177</u>	<u>286 127</u>
Greffe	8 700	2 431	11 131	11 131
Évaluation	21 300	7 586	28 886	28 886
Autres				
Publicité	14 000	800	14 800	14 800
Assurances	10 500	2 500	13 000	13 000
Aliments, boissons	3 000	1 500	4 500	4 500
Huile à chauffage	2 000	nil	2 000	2 000
Pièces et accessoires	500		500	500
Électricité	1 500	nil	1 500	1 500
Biens non durables	2 000	nil	2 000	2 000
Quote-part M.R.C.	5 500	8 010	13 510	13 048
Réclamations dommages intérêts	2 500	nil	2 500	2 500
Autres	100	nil	100	100
	<u>41 600</u>	<u>12 810</u>	<u>54 410</u>	<u>53 948</u>

ANNEXE A

Dépenses détaillées des municipalités

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	459 700	54 734	514 434	460 000
Protection incendie	40 000	29 140	69 140	69 140
Autres: 9-1-1	nil	1 700	1 700	nil
	<u>499 700</u>	<u>85 574</u>	<u>585 274</u>	<u>529 140</u>
TRANSPORT ROUTIER				
Voie municipale	196 300	25 837	222 137	222 137
Enlèvement de la neige	62 200	21 020	83 220	83 220
Éclairage des rues	38 000	3 300	41 300	41 300
Circulation	nil	6 500	6 500	6 500
Stationnement	nil	nil	nil	nil
Transport en commun	1 100	320	1 420	1 420
Autres	400	nil	400	400
	<u>296 000</u>	<u>56 977</u>	<u>354 977</u>	<u>354 977</u>
HYGIÈNE DU MILIEU				
Administration	5 000	nil	5 000	5 000
Purification et traitement de l'eau	225 900	nil	225 900	225 900
Réseaux de distribution de l'eau	48 600	nil	48 600	48 600
Épuration des eaux usées	107 900	nil	107 900	107 900
Réseaux d'égouts	15 100	nil	15 100	15 100

ANNEXE A

Dépenses détaillées des municipalités

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRES FUSION
Déchets domestiques	114 200	23 226	137 426	137 426
contrat d'enlèvement des ordures	nil	nil	nil	nil
récupération: quote-part	nil	800	800	nil
cueillette sélective				
	<u>516 700</u>	<u>24 026</u>	<u>540 726</u>	<u>539 926</u>
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	200	nil	200	200
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE				
Urbanisme et zonage	12 300	4 000	16 300	16 300
Promotion et développement industriels	9 500	nil	9 500	9 500
Rénovation urbaine et restauration	33 600	nil	33 600	33 600
Logement	15 100	nil	15 100	15 100
Autres	10 000	nil	10 000	10 000
	<u>80 500</u>	<u>4 000</u>	<u>84 500</u>	<u>84 500</u>
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives	65 500	7 600	73 100	73 100
Administration	48 500	nil	48 500	48 500
Centres communautaires	241 600	nil	241 600	241 600
Patinoires	17 500	nil	17 500	17 500
Parcs et terrains de jeux				

ANNEXE A

Dépenses détaillées des municipalités

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
Activités culturelles Bibliothèques	27 600 <u>400 700</u>	6 000 <u>13 600</u>	33 600 <u>414 300</u>	33 600 <u>414 300</u>
FRAIS DE FINANCEMENT				
À la charge de la municipalité	719 200	nil	719 200	699 666
À la charge du gouvernement	458 346	nil	458 346	458 346
Autres frais de financement	6 000	150	6 150	6 150
	<u>1 183 546</u>	<u>150</u>	<u>1 183 696</u>	<u>1 164 162</u>
FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT	126 900	19 331	146 231	146 231
AFFECTATIONS				
Immobilisations	25 000 <u>25 000</u>	29 950 <u>29 950</u>	54 950 <u>54 950</u>	54 950 <u>54 950</u>
TOTAL DES DÉPENSES	3 612 546	334 781	3 947 327	3 822 278

ANNEXE B**Recettes détaillées des municipalités**

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxe foncière générale	1 440 891	227 890	1 668 781	825 645
Taxe spéciale de nivellement: Ville de Bedford	nil	nil	nil	250 035
Taxe foncière spéciale: usine de filtration	206 000	nil	206 000	218 304
Taxe foncière spéciale: dette ex-ville	nil	nil	nil	356 315
Taxe spéciale: contributions fonds financemen	nil	nil	nil	146 231
Surtaxes sur terrains vagues	6 330	nil	6 330	6 330
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxe d'eau	271 800	nil	271 800	271 800
Taxe d'égouts	100 500	nil	100 500	100 500
Ordures	114 200	25 000	139 200	139 200
Service de la dette	11 400	nil	11 400	22 092
Taxes d'affaires	201 468	nil	201 468	213 569
	<u>2 352 589</u>	<u>252 890</u>	<u>2 605 479</u>	<u>2 550 021</u>
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
Immeubles du gouvernement du Québec: taxe d	2 491	nil	2 491	2 491
Immeubles du gouvernement du Québec: taxe f	nil	2 740	2 740	2 849
Santé et services sociaux	82 188	nil	82 188	65 033
Écoles primaires et secondaires	32 317	nil	32 317	25 572
Télécommunications, gaz et électricité	130 400	10 715	141 115	135 828
Immeubles du gouvernement du Canada	4 283	nil	4 283	1 748
	<u>251 679</u>	<u>13 455</u>	<u>265 134</u>	<u>233 521</u>

ANNEXE B

Recettes détaillés des municipalités

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRÈS FUSION
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Sécurité publique				
amendes	60 000	nil	60 000	60 000
cour municipale	20 000	nil	20 000	20 000
protection contre l'incendie	6 900	5 000	11 900	11 900
Hygiène du milieu				
aqueduc: St-Armand	6 000	nil	6 000	6 000
égouts: Stanbridge Station	2 700	nil	2 700	2 700
	<u>95 600</u>	<u>5 000</u>	<u>100 600</u>	<u>100 600</u>
AUTRES SERVICES RENDUS				
Loisirs et culture				
Loyers	132 000	nil	132 000	132 000
Recouvrement de tiers	33 300	100	33 400	33 400
Autres	44 432	nil	44 432	44 432
Autres	3 700	nil	3 700	3 700
	<u>213 432</u>	<u>100</u>	<u>213 532</u>	<u>213 532</u>
AUTRES RECETTES				
Imposition de droits				
Licences et permis	7 000	300	7 300	7 300
Droits de mutation immobilière	14 000	3 000	17 000	17 000
Amendes et pénalités	110 000	nil	110 000	110 000
Intérêts	43 000	4 000	47 000	47 000

ANNEXE B

Recettes détaillées des municipalités

POSTES BUDGÉTAIRES	BEDFORD Ville Budget 1999	BEDFORD Canton Budget 1999	TOTAL 1999	APRES FUSION
Cessions d'actifs immobilisés	12 400	nil	12 400	nil
	<u>186 400</u>	<u>7 300</u>	<u>193 700</u>	<u>181 300</u>
TRANSFERTS INCONDITIONNELS				
Regroupement	nil	nil	nil	nil
Compensation: programme de neutralité	nil	nil	nil	21 621
	<u>nil</u>	<u>nil</u>	<u>nil</u>	<u>21 621</u>
TRANSFERTS CONDITIONNELS				
Eau égouts				
Assainissement des eaux	351 546	nil	351 546	351 546
Usine	106 800		106 800	106 800
Transport				
Entretien du réseau routier	27 300	36 036	63 336	63 336
	<u>485 646</u>	<u>36 036</u>	<u>521 682</u>	<u>521 682</u>
AFFECTATIONS				
	27 200	20 000	47 200	nil
	<u>3 612 546</u>	<u>334 781</u>	<u>3 947 327</u>	<u>3 822 278</u>
TOTAL DES RECETTES				

ANNEXE C-1

Relevé des règlements d'emprunts
de Bedford, Ville

NUMÉRO RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT ORIGINAL	TERME	ANNEE D'ÉCHÉANCE	SOLDE AU 98-12-31	FRAIS DE FINANCEMENT
150	Usine de filtration en 1963	335 500	40	2002	64 000	22 984
573-2 312	Réservoir d'eau potable	1 082 200	20	2017	986 200	89 186
312-1	Règl. construction rues: Beaulac, St-Joseph, Cam	10 995	20	2001	1 982	1 424
312-2	Idem: St-Joseph	262 237	20	2001	29 020	17 356
312-3 333	Idem: Campbell	133 969	20	2001	50 753	33 974
573-1	Agrandissement: usine de filtration	1 205 344	20	2017	1 111 100	106 134
573	Agrandissement: usine de filtration	779 656	10	2007		
408	Assainissement des eaux: interception nord	1 870 300	15	2001	162 929	87 818
413	Rénovation: centre-ville de Bedford	95 000	20	2007	40 225	9 231
413-85	Rénovation: centre-ville de Bedford	405 000	20	2007	185 522	38 073
473	Construction: rue Demers	166 900	10	2000	15 397	17 714
473-1	Construction: rue Demers	166 900	10	2000	5 889	6 821
408-2	Interception des eaux usées	310 000	20	2008	60 995	8 607
408AL	Finan. S.Q.A.E. étangs aérés	64 086	20	2013		nil
408AK	Finan. S.Q.A.E. étangs aérés Biothane	246 739	20	2013	216 346	28 538
408BF		58 177			54 373	5 991
408-1	Interception des eaux usées (phase sud)	2 052 000	20	2008	225 987	84 026
467	Contruction: rue Adhémar-Cusson	123 900	10	1999	nil	nil
439	Travaux réfection: rues Principale, DuPont, Rivière	280 000	15	2002	37 100	13 674
597-97	Transport - voirie municipale				149 600	12 400
602-98	Hygiène du milieu				178 100	25 160
	Fonds de roulement	308 090			151 357	82 445
	TOTAL	9 956 993			3 726 876	691 557

ANNEXE D-1

Répartition des règlements d'emprunts
de Bedford, V

NUMERO RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT ORIGINAL	FRAIS DE FINAN.	SECTEUR ex-municip.	ENSEMBLE ex-municip.	ENSEMBLE nouvelle
150	Usine de filtration en 1963	335 500	22 984		22 984	
573-2	Réservoir d'eau potable	1 082 200	89 186		89 186	
312						
312-1	Règl. construction rues: Beauliac, St-Joseph, Cam	10 995	1 424	356	1 068	
312-2	Idem: St-Joseph	262 237	17 356	1 718	15 638	
312-3	Idem: Campbell	133 969	33 974	6 625	27 349	
333						
573-1	Agrandissement: usine de filtration	1 205 344	106 134		106 134	
573	Agrandissement: usine de filtration	779 656				
408	Assainissement des eaux: interception nord	1 870 300	87 818		87 818	
413	Rénovation: centre-ville de Bedford	95 000	9 231	2 118	7 113	
413-85	Rénovation: centre-ville de Bedford	405 000	38 073	8 593	29 480	
473	Construction: rue Demers	166 900	17 714	1 908	15 806	
473-1	Construction: rue Demers	166 900	6 821	775	6 046	
408-2	Interception des eaux usées	310 000	8 607		8 607	
408AL	Finan. S.Q.A.E. étangs aérés	64 086	nil		nil	
408AK	Finan. S.Q.A.E. étangs aérés Biothane	246 739	28 538		28 538	
408BF		58 177	5 991		5 991	
408-1	Interception des eaux usées (phase sud)	2 052 000	84 026		84 026	
467	Construction: rue Adhémar-Cusson	123 900	nil		nil	
439	Travaux réfection: rues Principale, DuPont, Rivière	280 000	13 674		13 674	
597-97	Transport - voirie municipale		12 400			12 400
602-98	Hygiène du milieu		25 160		25 160	
	Fonds de roulement	308 090	<u>82 445</u>			
	TOTAL	9 956 993	691 557	22 092	574 619	94 845

ANNEXE E**Dépenses et recettes: ordures**

POSTES BUDGÉTAIRES	AVANT REGROUPEMENT		TOTAL 1999	APRÈS FUSION
	BEDFORD Ville	BEDFORD Canton		
DÉPENSES ANNUELLES				
Déchets domestiques				
contrat d'enlèvement des ordures récupération: quote-part cueillette sélective	114 200 nil nil <u>114 200</u>	23 226 nil 800 <u>24 026</u>	137 426 nil 800 <u>138 226</u>	137 426 nil nil <u>137 426</u>
RECETTES ANNUELLES				
Revenus de compensation Services rendus à d'autres organismes	114 200 nil <u>114 200</u>	25 000 nil <u>25 000</u>	139 200 nil <u>139 200</u>	139 200 nil <u>139 200</u>
Tarif de compensation Résidentiel	85 \$	88 \$	n.a.	idem

ANNEXE F**Dépenses et recettes du réseau d'aqueduc et d'égouts**

POSTES BUDGÉTAIRES	AVANT REGROUPEMENT		TOTAL 1999	APRÈS FUSION
	BEDFORD Ville	BEDFORD Canton		
DÉPENSES ANNUELLES DU RÉSEAU				
Dépenses d'opération et d'entretien				
Administration	5 000	nil	5 000	5 000
Purification et traitement de l'eau	225 900	nil	225 900	225 900
Réseaux de distribution de l'eau	48 600	nil	48 600	48 600
Épuration des eaux usées	107 900	nil	107 900	107 900
Réseaux d'égouts	15 100	nil	15 100	15 100
Frais de financement	596 712	nil	596 712	596 712
	<u>994 212</u>	<u>nil</u>	<u>994 212</u>	<u>994 212</u>
RECETTES ANNUELLES DU RÉSEAU				
Revenus de compensation				
Aqueduc	271 800	nil	271 800	271 800
Égouts	100 500	nil	100 500	100 500
Taxe foncière spéciale: usine de filtration	206 000	nil	206 000	218 304
Taxe foncière spéciale: dette ex-ville	nil	nil	nil	356 315
Service de la dette	11 400	nil	11 400	22 092
Recouvrement de tiers: épuration eaux usées	22 500	nil	22 500	22 500
Services rendus: hygiène du milieu	8 700	nil	8 700	8 700
	<u>620 900</u>	<u>nil</u>	<u>620 900</u>	<u>1 000 212</u>
Taxes				
Aqueduc	145 \$	nil	n.a.	145 \$
Égouts	68 \$	nil	n.a.	68 \$
Taxes spéciales au frontage	variable	nil	n.a.	variable
Taxes spéciales à l'évaluation: usine de filtrati	0,231 \$	nil	n.a.	0,239 \$
Taxes foncières spéciales: dette ex-ville	nil	nil	n.a.	0,399 \$

ANNEXE F: NOTES EXPLICATIVES: RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Le principe de l'utilisateur-payeur a été retenu pour établir la tarification des services municipaux. De plus, nous nous sommes assurés de l'autofinancement du service d'aqueduc et d'égouts, i.e. que les dépenses devraient être compensées par des recettes équivalentes.

Nous avons conservé les tarifs de compensation pour l'aqueduc, 145 \$, et les égouts, 68 \$, actuels puisque les recettes compensent pour les dépenses d'opération et d'entretien.

La taxe foncière spéciale usine de filtration, est estimée à 0,239 \$. Cette taxe est nécessaire pour payer la dette sur l'usine de filtration:

Règlement	Description	Frais de financement 1999
150	Usine de filtration 1963	22 984
573-2	Réservoir d'eau potable	89 186
573-1	Agrandissement: usine de filtration	106 134
	Total	218 304

L'évaluation imposable du secteur desservi est de 91 347 900 \$, comprenant les usagers de la Ville de Bedford et le Canton de Bedford. On obtient alors une taxe de 0,239 \$: 218 304 / 91 347 900.

Une taxe spéciale de 0,399 \$ serait imposée aux contribuables de la Ville de Bedford pour payer une partie de la dette qui demeurerait à leur charge. Cette dette représente un remboursement de 356 315 \$ en 1999.

ANNEXE G

Taxe d'affaires

	AVANT FUSION		APRÈS FUSION	
	BEDFORD, V	BEDFORD, CT		
Valeur locative des places d'affaires				
Imposables	3 357 800	201 691	3 559 491	
Non imposables	104 300	nil	104 300	
	<u>3 462 100</u>	<u>201 691</u>	<u>3 663 791</u>	
Facteur comparatif du rôle de la valeur locative	1,00		1,00	
Taux réel imposé en 1999	6,00 \$	nil	6,00 \$	
Montants de recettes générés par la taxe d'affaires				
Immeubles imposables	201 468	nil	213 569	
Non imposables	nil	nil	nil	
	<u>201 468</u>	<u>nil</u>	<u>213 569</u>	
* Ville de Bedford				
	Valeur locative des commerces et industries		3 357 800	
	Valeur foncière des commerces et industries		31 541 800	
	Valeur locative / Valeur foncière		11%	
Canton de Bedford				
	Valeur foncière des commerces et industries		1 894 600	
	Ratio de la Ville de Bedford		11%	
	Valeur locative estimée		201 691	